DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 02 novembre 2022**

**L’an deux mil vingt-deux, le 02 novembre 2022 à 18h30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur, Maire, en suite de **convocation en date du 29 octobre 2022**, dont un exemplaire a été porté au tableau d’affichage le jour même.

**Etaient présents, 6 conseillers sur 7**

Mesdames Jacqueline PURSON, Mme Florence de VAINS, Mme Aline FALAMPIN, Cécile CHOQUET

Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART, Nicolas de WITASSE THEZY

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absente : Cécile CHOQUET

**Était (étaient) absent(s), 1 conseiller(s) sur 7**

**A été élu(e) secrétaire de séance : Dominique ROHART**

**La séance est ouverte, M. le Président expose les problèmes suivants :**

**1 – Acquisition terrain**

Le Maire informe le Conseil municipal que le transfert des terrains appartenant à la succession Houvin , doit être formalisé par le Notaire, Maître DINE à Villers Bocage (Conformément à la convention transmise en Préfecture le 12/07/2019)

Cette transaction concerne les parcelles A 203 & A 206 et au prix d’un euro symbolique.

Après en avoir délibéré et par un vote à l’unanimité, le Conseil municipal autorise cette acquisition et donne tous pouvoirs à Mr Laurent CRAMPON, Maire, pour signer tous les documents nécessaires.

**2 – Remboursement de facture**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour acquérir les luminaires destinés à la salle des fêtes, il doit avancer le montant de la facture car le vendeur n’accepte pas le mandat administratif.

Le fournisseur est : SILAMP pour un montant de 1 047.18€ ttc

Le Conseil Municipal accepte l’acquisition des luminaires et autorise le remboursement de cette facture à Mr Laurent CRAMPON

**3 – Cadeaux de fin d’année**

Monsieur le Maire propose que le conseil municipal accorde :

* Pour les enfants de moins de 16 ans : 30 euros en bon d'achat
* Ainés : un cadeau d'une valeur de 35 euros pour les isolés et 50 euros pour les couples
* Employé communal : un bon d'achat de 120 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote de 6 voix "pour", 0 "contre" et 0 abstention accepte cette proposition.

**4 – Vidéo surveillance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de vidéosurveillance approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 a obtenu un accord de subvention de 30 % du montant initial hors taxes prévu de 29 580 € de l’Etat dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR), soit 8 874 €.

Toutefois, au regard des évènements de l’année 2022 et notamment des dégradations sur véhicules constatées en septembre, des changements prévus pour l’éclairage public qui doit (et aurait déjà dû) passer en LED et afin d’éviter l’utilisation coûteuse de cartes SIM, le projet a évolué.

L’objectif est toujours de lutter contre la délinquance et les méfaits, d’assurer la sécurité aux montonvillersois et d’aider les enquêteurs en cas de besoin.

C’est ainsi que le nouveau projet proposé passe de trois caméras à cinq, donc deux VPI (Visualisation des Plaques d’Immatriculation), une à chaque entrée du village, et trois caméras à vue d’ensemble pour couvrir la majorité du village. Les recherches pourront se faire par recherche intelligente intégrée.

Le devis proposé par l’entreprise Cityprotect est de 38 612,00 € HT, soit 46 334,40 € TTC.

Pour financer ces investissements, outre l’autofinancement de la commune et la DETR déjà accordée, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département dans le cadre d’Equipement en vidéoprotection et de répondre à l’appel à projets du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), programme S - Vidéoprotection.

Le plan de financement est ainsi le suivant :

Cout total HT : 38 612 €

DETR (23 %) : 8 874 €

Département (40 %) : 15 444 €

FIPDR (17 %) : 6 564 €

Commune (20 %) : 7 730 €

La TVA (7 722,40 €) étant prise en charge par la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix « Pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, donne son accord sur ce projet, accepte de demander une subvention au Conseil Départemental de la Somme, de répondre à l’appel à projets FIPDR et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les documents et mener les études nécessaires.

**2 – Questions diverses**

Aucune question diverse

**L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h30**